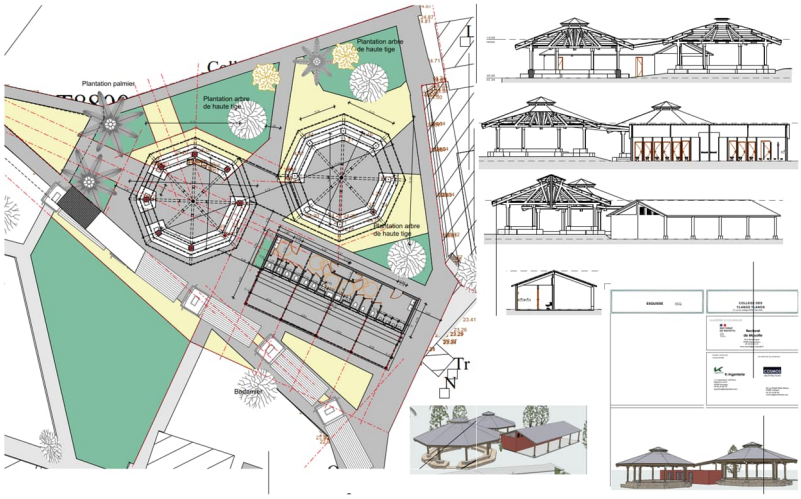
OPERATION : « TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE ZONES D'OMBRE SUITE AU CYCLONE CHIDO : FARES COLLEGE DE KANI-KELI »

Rue du collège, – 97625 KANI KELI, MAYOTTE

CCTP – Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT 4 – CARRELAGE



MAITRISE D'OUVRAGE

RECTORAT
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT DE MAYOTTE
Rue Sarahangue 97600 Mamoudzou, MAYOTTE

MAITRISE D'ŒUVRE

Ingénierie

Siège social : Ravine Coco – 5 ruelle Sababady
97438 Sainte Marie – LA REUNION

Etablissement secondaire : 11 Lotissement Val Fleuri Appt 9
Résidence Archipel - Majicavo Lamir - 97600 Koungou - MAYOTTE
Tél. : 06 92 40 80 32
Courriel : lkabre@kingenierie.com

COSMOS
architecture

DATE : **Septembre 2025**

SOMMAIRE

1. EXIGENCES GENERALES 3
1.1 DEFINITION DES PRESTATIONS 3
1.2 CONSISTANCE DU PROJET 3
1.3 NORMES ET PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX 4
1.3.1 Normes applicables au présent lot 4
1.3.2 Sollicitations climatiques 4
1.3.3 Événements naturels exceptionnels 4
1.3.4 Classement UPEC et Glissance des locaux 4
2. LIAISONS AVEC LES AUTRES LOTS ET CORPS D'ETAT 5
3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES 5
3.1 RAPPEL ET NOTAS DIVERS 6
3.2 REVETEMENT AU SOL 6
3.2.1 Mise en œuvre d'un résilient phonique 6
3.2.2 Fourniture et pose de revêtement de sol et plinthes assorties – pièces humides 7
3.2.3 Fourniture et pose de revêtement mural 7
3.3 ACCESSOIRES 8
3.3.1 Fourniture et pose de seuil de porte 8
3.4 ETANCHEITE 8
3.4.1 Fourniture et mise en œuvre d'un SPEC sous revêtement mural 8
3.4.2 Système d'étanchéité liquide en sol 8
3.5 PROTECTION / NETTOYAGE / RECEPTION 8

1. EXIGENCES GENERALES

1.1 DEFINITION DES PRESTATIONS

Les travaux seront exécutés conformément aux Règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de signature des marchés. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les Documents.

1.2 CONSISTANCE DU PROJET

Le présent lot a pour objet l'ensemble des travaux et prestations de carrelage nécessaires au parfait achèvement de l'opération et notamment.

Font partie des prestations du présent lot :

- Le constat du tracé du trait de niveau permettant de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports.
- Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel des revêtements.
- La fourniture des carreaux de revêtement de sol et muraux
- La pose des revêtements de sol, comprenant :
 - La pose scellée du revêtement de sol
 - Le coulage des joints par coulis de ciment pur ou joints époxy le cas échéant, compris coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes, petites parties, armature treillis métallique, façon de joint de retrait suivant DTU 52.1, nettoyage et protections. Y compris façons de pente si nécessaire et tous détails suivant recommandations du fabricant.
- La pose des revêtements muraux, comprenant :
 - La pose collée du revêtement mural, y compris coupes, découpes, déchets et petites parties, jointoiement au coulis de ciment blanc, nettoyage et protections.
 - La fourniture et mise en œuvre de joints souples d'étanchéité entre le revêtement mural et les appareils sanitaires ou tablettes.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux et pendant les délais de protection.
- Le nettoyage des revêtements à l'avancement des travaux.
- La protection des revêtements contre les chocs et les salissures.
- Les raccords des revêtements en attente d'exécution d'ouvrages d'autres corps d'état.
- L'enlèvement à l'avancement des travaux de tous déchets, débris, emballages dus aux travaux du présent lot, y compris les couches de protection.

Sont exclus des prestations du présent corps d'état :

- L'exécution des supports sauf dispositions autres du chapitre "Descriptions et localisation des Ouvrages" ci-après ;
- Les raccords de revêtements au droit des canalisations, fourreaux, conduits ou autres accessoires qui seraient posés après l'exécution complète des revêtements ;

- Les rectifications du gros œuvre ou d'autres corps d'état nécessaire pour mettre le chantier en l'état défini aux D.T.U.

1.3 NORMES ET PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

1.3.1 NORMES APPLICABLES AU PRESENT LOT

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché (date de validité : Date du dépôt de PC).

Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise ;
- Sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

1.3.2 SOLLICITATIONS CLIMATIQUES

Tous les ouvrages seront dimensionnés conformément à la norme :

NF EN 1991-1-4,

Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - indice de classement : P 06-114-1 et son Annexe Nationale NF EN 1991-1-4/NA,

Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale - indice de classement : P 06-114-1/NA.

Les autres normes et règlements sont à consulter dans le fascicule du lot 2 GROS ŒUVRE.

1.3.3 ÉVENEMENTS NATURELS EXCEPTIONNELS

Zone cyclonique des climats tropicaux humides avec zone de forts embruns marins L'Ile de MAYOTTE est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).

Données sismiques :

Zone de sismicité : 3 (sismicité modérée) Catégorie d'importance : II

Classe de sol : C (à confirmer par mesure de Vs30, mission demandée au géotechnicien)

1.3.4 CLASSEMENT UPEC ET GLISSANCE DES LOCAUX

Glissance : Suivant norme XP P05-011 (octobre 2005) :

Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance (Indice de classement : P05-011) UPEC : suivant e-Cahier du 3782_V2 du CSTB juin 2018.

2. LIAISONS AVEC LES AUTRES LOTS ET CORPS D'ETAT

De façon générale, les éléments non structuraux des bâtiments (par exemple, garde-corps, antennes, éléments mécaniques secondaires et équipements, murs rideaux, cloisons, clôtures) qui peuvent, en cas de rupture, exposer les personnes à des risques ou affecter la structure principale du bâtiment ou l'exploitation des installations présentant des risques particuliers, doivent être vérifiés - ainsi que leurs supports - en vue de résister à l'action sismique de calcul.

Une classification des locaux en fonction de leur hygrométrie est indiquée à titre d'exemple à l'article 4.5 du DTU 58.1 :

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc. de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties des sécurité. Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Le désaffleurement entre deux éléments contigus présentant une surface lisse, ne doit pas excéder 3/10ème de mm pour des éléments chanfreinés, et 2/10ème de mm pour des éléments non chanfreinés.

- 1/300 de la portée si l'ossature est apparente.

Les plafonds finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP. En ce qui concerne les tolérances dimensionnelles, d'aspect, de planéité, de désaffleurement, etc., elles devront rester dans le cadre de celles admises par les DTU. Toutes les parties de plafonds accusant des défauts tels que désaffleurement, défauts de planéité, bosses ou flaches supérieurs aux tolérances admises, alignements de joints incorrects, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc., seront refusés, déposés et refaits par l'entrepreneur à ses frais.

L'extrémité des porteurs, des entretoises et des panneaux doit reposer sur la rive avec un jeu, entre l'extrémité et le mur ou la pénétration, de 8 à 10 mm. Tous les accessoires reposant sur le plafond suspendu doivent être fixés rigidement sur l'ossature du plafond. Pour les surfaces supérieures à 15 m2 et pour tous les 15 m2 commencés, un double contreventement pour chacune des 2 directions : celle porteurs et celle perpendiculaire à ceux-ci.

L'entrepreneur pourra se procurer les pièces des dossiers de tous les lots et corps d'état. Il a le devoir d'en prendre connaissance et ne pourra en aucun cas argumenter de leur méconnaissance pour justifier la présentation de devis pour travaux supplémentaires.

L'entrepreneur définira toutes les interfaces de son lot ou corps d'état avec les autres lots et corps d'états et prendra toutes les dispositions nécessaires à une bonne coordination des différentes interventions.

3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

3.1 RAPPEL ET NOTAS DIVERS

Préparations et supports

Les supports seront contrôlés au fur et à mesure de leur exécution par le présent lot. Puis réceptionnés contradictoirement entre le titulaire du lot gros œuvre et le présent lot.

Matériaux de maintenance

En fin de chantier, l'entrepreneur remettra des boîtes (non entamées) pour chaque type de matériau employé à remettre au Maître d'Ouvrage couvrant à minima 3 % des surfaces revêtues et avec un minimum de 2 boîtes par type de revêtement

Protection

Pendant toute la durée de travaux le titulaire devra assurer la protection de ses ouvrages. Toute reprise due à la non ou mauvaise protection seront à sa charge.

Localisation : Sur l'ensemble des surfaces réalisées par le titulaire du présent lot.

Nettoyage

Pendant toute la durée de travaux le titulaire devra assurer la protection de ses ouvrages. Toutes reprise due à la non ou mauvaise protection seront à sa charge.

En fin de travaux, tous les revêtements seront nettoyés avec soins en fin de travaux pour la réception de chantier y compris évacuation des gravats et déchets de toutes sortes à la décharge publique,

Nota : l'emploi des acides dilués est formellement prohibé.

Colles et mortiers colles : La mise en œuvre des ouvrages décrits ci-après devra respecter la norme EN 15052 :

- [TVOC] (3j) ≤ 10 000 µg.m-3 soit 10 g/m³
- [TVOC] (28j) ≤ 1 000 µg.m-3 soit 1g/m³
- Colle sans solvant : émulsion acrylique contenant moins de 5% de solvant.

Finition et coloris des revêtements

Soumis à validation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.

3.2 REVETEMENT AU SOL

3.2.1 MISE EN ŒUVRE D'UN RESILIENT PHONIQUE

LOCALISATION OPTION - Sous carrelage ci-après

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'un feutre résilient pour isolation aux bruits d'impact de classe SC1a, sous avis technique du CSTB

Type / Marque :

- Assour Chape 19 épaisseur +/- 3 mm classé SC1 a2 Bruit de choc standardisé :L'nT,w < ou = à 59 dB
- Charge d'exploitation < ou = à 500 kg/m2

Mise en œuvre :

- pose collée sur dalle B.A. préalablement nettoyée ou sur étanchéité liquide dans les pièces humides
- Y compris façons de pente si nécessaire, relevés et joints périphériques et tous détails suivant recommandations du fabricant.

Support : Dalle et plancher B.A. - Réserve suivant plans et recommandations du BET Structures

NOTA : le produit devra être compatible avec l'étanchéité sous carrelage des pièces humides. L'entreprise titulaire du présent lot se rapprochera de l'entreprise titulaire du lot PLOMBERIE SANITAIRES pour les spécificités de pose des appareils sanitaires.

Cette sous couche fera également office de couche de désolidarisation sur support neuf conformément au DTU 52-1 – NFP 61-202 de 12/2003 : traitement des différents joints (chap.5.3.3).

3.2.2 FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT DE SOL ET PLINTHES ASSORTIES – PIECES HUMIDES

LOCALISATION : En revêtement des Salles de bains et toilettes

Matériau : grès cérame

Classement : U4P4E3C2 (U2SP2E2C1 suivant Cahier CSTB).

Mise en œuvre : **Pose collée** sur étanchéité par SEL, suivant cahiers des charges du système d'étanchéité liquide y compris tous détails suivant recommandations du fabricant.

Support : Forme de pente le cas échéant réalisée par le gros œuvre

NOTA : la forme de pente sera à contrôler avant pose du carrelage sur l'ensemble des salles de bains

Finition / Coloris : Au choix de l'architecte

Dimensions : 30x30

3.2.3 FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT MURAL

LOCALISATION RM2 : Sdb

- Zone de douche hauteur 2.30 m
- Zone vasque hauteur 0.20 m

Détail suivant calepin de l'Architecte.

Prestations : Les travaux concernent la fourniture et mise en œuvre de revêtement mural en faïences

Matériaux : grés émaillés

Type / Marque : au choix du Maître d'Œuvre

Mise en œuvre : pose collée en revêtement vertical, y compris coupes, découpes, déchets et petites parties, jointoiement au coulis de ciment blanc, nettoyage et protections. Y compris tous détails suivant recommandations du fabricant.

Support : Les murs B.A. seront dégraissés et toutes traces d'enduit G.S. piquées

Les supports verticaux recevront avant mise en œuvre des revêtements muraux une impression SPEC bénéficiant d'une garantie fournisseur-applicateur, à la charge du présent lot décrit à l'article 8.3.3.1 ci avant

Sujétion particulière, accessoires : Le revêtement mural sera en contact avec les appareils sanitaires ou Tablettes par l'intermédiaire de profilés sanitaires de type DURACOVEDCP30 de chez DURAL ou équivalent (à la charge du présent lot).

Profilés PVC en L (1/4 de ronds interdits) pour les angles saillants horizontaux et verticaux de couleur assortie au revêtement.

Profilés PVC en L (1/4 de ronds interdits) pour les arrêts de faïence (fenêtre, portes, en partie haute, arrêts verticaux...) de couleur assortie au revêtement.

Dimensions : 10x20cm / 15x15 cm / 20x20cm selon le choix de la maîtrise d'oeuvre.

Finition / Coloris : Au choix de l'architecte - palette de couleur 10 teintes vives minimum dans la gamme du fabricant.

3.3 ACCESSOIRES

3.3.1 FOURNITURE ET POSE DE SEUIL DE PORTE

Seuil de porte en aluminium anodisé en L inversé

Hauteur : suivant épaisseur du revêtement de sol

LOCALISATION : Pour l'ensemble des portes des toilettes

3.4 ETANCHEITE

3.4.1 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN SPEC SOUS REVETEMENT MURAL

LOCALISATION :

- Sous l'ensemble des revêtements muraux et plinthes des Salles de bains

Les supports verticaux recevront avant mise en œuvre des revêtements muraux une impression SPEC bénéficiant d'une garantie fournisseur-applicateur.

3.4.2 SYSTEME D'ETANCHEITE LIQUIDE EN SOL

Fourniture et mise en œuvre d'un SPEC sous revêtement mural.

LOCALISATION : Toilettes

3.5 PROTECTION / NETTOYAGE / RECEPTION

LOCALISATION POUR MÉMOIRE A inclure dans la valeur des prix unitaires

Nettoyage des locaux en fin de chaque intervention. Enlèvement des gravats, déchets, emballages liés au présent lot et évacuation à la décharge.

L'entrepreneur devra également mettre en place des protections provisoires à déposer les jours précédents la livraison. Il demeurera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

LOCALISATION POUR MÉMOIRE (PM) À inclure dans la valeur des prix unitaires

Dressé par la Maîtrise d'œuvre.

A ……., le……..

L'entrepreneur,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »